

**BONNE ANNÉE 2022 !**

*Les mandataires et  
l'ensemble du personnel  
vous présentent*

*tous leurs vœux de bonheur et  
de santé pour 2022.*

*Nous vous souhaitons le meilleur,  
que tous vos projets se réalisent et  
que vous partagiez  
avec vos familles et vos proches  
joie, tendresse et succès.*





## **ATELIER TAILLE D'ARBRES**

**Mercredi 9 février 2022**

Foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt  
Grand-Place, 19 - 6440 Boussu-lez-Walcourt

Le P.C.D.N. de Froidchapelle organise un atelier théorique et pratique de taille d'arbres fruitiers au Foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt (Grand-Place 19) **le mercredi 9 février 2022 de 9 h à 16 h.**

La journée se déroulera en deux phases : une formation théorique, de 9 h à 12 h, au Foyer culturel et un atelier pratique, de 13 h à 16 h, aux vergers Toffaite et de l'école communale de Boussu-lez-Walcourt (arbres palissés).

Possibilité de prendre son pique-nique et de manger sur place le midi.

Les conseils et démonstrations seront donnés par Monsieur Cédric GUILLEAUME, arboriculteur fruitier.

La participation est gratuite et ouverte à tous sur inscription; n'hésitez pas à apporter du petit matériel (sécateur...) et à prévoir des vêtements adaptés à la météo.

### **Renseignements et réservation :**

Administration communale - Fabienne HUEGAERTS

060/45 91 48 - 0474/400 588

[fabienne.huegaerts@commune-froidchapelle.be](mailto:fabienne.huegaerts@commune-froidchapelle.be)



## DATES DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

- La réfection d'un tronçon de la rue de Chonrieux débutera fin février pour une durée de maximum de 60 jours ouvrables hors intempéries ;
- La réfection d'un tronçon de la rue de Mariembourg débutera début mars pour une durée maximum de 60 jours ouvrables hors intempéries ;
- L'aménagement du centre de Fourbechies débutera vers la mi-mars pour une durée maximum de 150 jours ouvrables hors intempéries ;
- La réfection d'un tronçon de la rue de Castillon débutera fin mars pour une durée maximum de 60 jours ouvrables hors intempéries.

## PROCHAINS AMENAGEMENTS POUR LA SECURITE ROUTIERE

- Le sens unique dans la rue sans nom reliant les rues de la Jumelle et du Moulin sera inversé ;
- La chicane placée à la rue Général Galet à hauteur du n°98 sera remplacée par un ralentisseur de trafic ;
- Prochainement, des marquages au sol seront réalisés :
  - dans la Grand Rue à Boussu-Lez-Walcourt pour rappeler la limitation à 30km/h ;
  - dans la rue des Combattants à Froidchapelle pour rappeler la limitation de la durée de stationnement à hauteur du n°13.

## COLLECTE DES SACS-POUBELLES EN PORTE-À-PORTE

**Ipalle rappelle les consignes...**

**Chaque matin, plusieurs tonnes soulevées à bout de bras**

Imaginez. Vous devez soulever un poids de plus de 20 kilos. Non pas une fois, mais des milliers de fois, au cours de la matinée. Et vite. Le lancer dans la benne. Entre chaque charge, trottiner et sauter sur le marchepied. Dehors, que la météo soit à la canicule ou au gel, au vent ou à la pluie battante. Aux premiers jours d'automne, lorsque la clarté diminue et que des automobilistes parfois distraits ou pressés veulent vous contourner d'un coup de volant sec pour grapiller quelques secondes... Pour préserver la sécurité et la santé des chargeurs qui effectuent la collecte des déchets en porte-à-porte, Ipalle tient à rappeler les consignes à respecter scrupuleusement avant de déposer ses sacs-poubelles en voirie. En cas de non-respect de celles-ci, les collecteurs ont ordre de ne pas les ramasser.

Avec le tri élargi des PMC, les déchets légers constitués par les emballages en plastique sont triés dans le sac bleu ou directement déposés au recyparc. Une belle avancée environnementale puisqu'il en résulte plus de recyclage mais avec un constat : les sacs contenant les déchets ménagers résiduels (non recyclables) s'avèrent souvent plus lourds. Ainsi, l'intercommunale insiste : **le poids maximum autorisé pour un sac-poubelle s'élève à 20 kg.** Une façon radicale de l'alléger ?



En extraire les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) : soit en les compostant à domicile, soit en les déposant gratuitement au recyparc ou dans l'un des nombreux points d'apport volontaire disponibles en voirie.



Ipalle rappelle par ailleurs que **les déchets dangereux** (par exemple les emballages de produits phytosanitaires, les liquides tels que l'eau de Javel, les seringues...), coupants, contendants, le verre brisé, les déchets électriques... **ne peuvent être jetés dans le sac-poubelle**. Là encore, c'est au recyparc qu'ils doivent être déposés.

Enfin, avec l'arrivée de l'hiver et les jours qui raccourcissent, **redoublons de prudence en voiture lorsque nous croisons un camion de collecte**. Chaque année, des chargeurs sont victimes d'accidents... Pour éviter cela, ne tentez aucun dépassement risqué (angle mort des véhicules), respectez les distances de sécurité (les camions s'arrêtent fréquemment) et soyez attentifs aux mouvements du personnel. Il fait très sombre le matin et si vous roulez trop vite, vous risquez de ne pas voir à temps les collecteurs qui circulent à pied. Soyez patients... Ne klaxonnez pas, ils font au plus vite.

## DE NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE A ERPION

Les habitants de Froidchapelle ont la possibilité de délester leurs sacs-poubelle des déchets organiques de cuisine en les déposant dans un point de collecte supplémentaire, à la Ruelle Catton à Erpion.

Ce nouveau point d'apport volontaire (P.A.V.) permet aux citoyens qui le désirent d'y déposer gratuitement leurs déchets de cuisine. Ce nouveau site est composé d'un conteneur enterré pour les déchets organiques et de deux conteneurs enterrés pour le verre, en remplacement des anciennes bulles à verre « aériennes ». Rappelons que deux autres sites identiques sont également accessibles au rond-point du Moulin à Froidchapelle et à la Grand-Place à Boussu-lez-Walcourt.

L'utilisation de ces nouveaux P.A.V. est gratuite et, pour y accéder, il suffit d'échanger sa carte d'accès au recyparc contre une nouvelle carte.

Pour le transport de vos déchets de cuisine, vous pouvez soit utiliser le contenant de votre choix, soit acheter un bio-seau au recyparc (5 €).

### Que peut-on mettre dans un PAV destiné aux déchets de cuisine ?

Les déchets organiques de cuisine comme les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les aliments avariés, les coquilles d'œufs, le marc de café, les essuie-tout et mouchoirs en papier usagers...

En revanche, sont interdits les liquides, la viande ou le poisson en quantité importante, les emballages d'aliments, l'huile, les mégots de cigarette, les déchets de jardin (tontes de pelouse, feuilles, branchages...), les cendres, les langes, les déjections d'animaux domestiques...

### Que deviennent les déchets de cuisine collectés ?

Les matières collectées seront traitées au sein d'un digesteur.

De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.

Le digestat est quant à lui valorisé en agriculture.

### Conseils pratiques pour moins de déchets

Ipalle rappelle cependant qu'en matière de déchets, la prévention reste la meilleure solution. Aussi, pensez à accommoder les restes de repas pour éviter le gaspillage alimentaire, à cuisiner les justes quantités selon le nombre de convives et, surtout, compostez vos déchets de cuisine à domicile si vous en avez la possibilité. Les agents de l'intercommunale sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche si besoin en est : vous pouvez les contacter au 071/59.96.12 ou en envoyant un mail à [compost@ipalle.be](mailto:compost@ipalle.be).

Enfin, la rubrique « Zéro déchet » du site [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) fourmille de conseils pratiques pour faire maigrir votre sac-poubelle.



# Enquête publique

Du 17 janvier au 20 mars 2022

## Projet de Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN)

Ce programme se compose du Programme fédéral et des Programmes régionaux (A1).

Les autorités fédérales et régionales vous invitent à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN).

Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études, etc.), s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteurs verts, public et privé) qu'aux particuliers.

### Votre avis nous intéresse !

Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme en ligne <https://napan.monopinion.belgium.be>, à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents wallons (projet de PWRP 3 et Rapport d'incidences environnementales) sont également accessibles via le site [www.pwrp.be/enquetepublique](http://www.pwrp.be/enquetepublique).

Vos observations écrites peuvent également être envoyées, pour le 20 mars 2022 au plus tard, à l'adresse suivante : [napan@health.fgov.be](mailto:napan@health.fgov.be) ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2, 1210 Bruxelles.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre administration communale ou précisées ci-dessous dans le cadre réservé à cet effet.

Une séance de clôture sera organisée dans votre commune.

#### Cadre réservé à la commune :

##### Personne de contact :

M. Dominique DELFERIERE – conseiller en aménagement du territoire

##### Coordonnées :

Place Albert 1er 38 – 6440 Froidchapelle

060/45 91 42

[dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be](mailto:dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be)

##### Heures de permanence de consultation des documents :

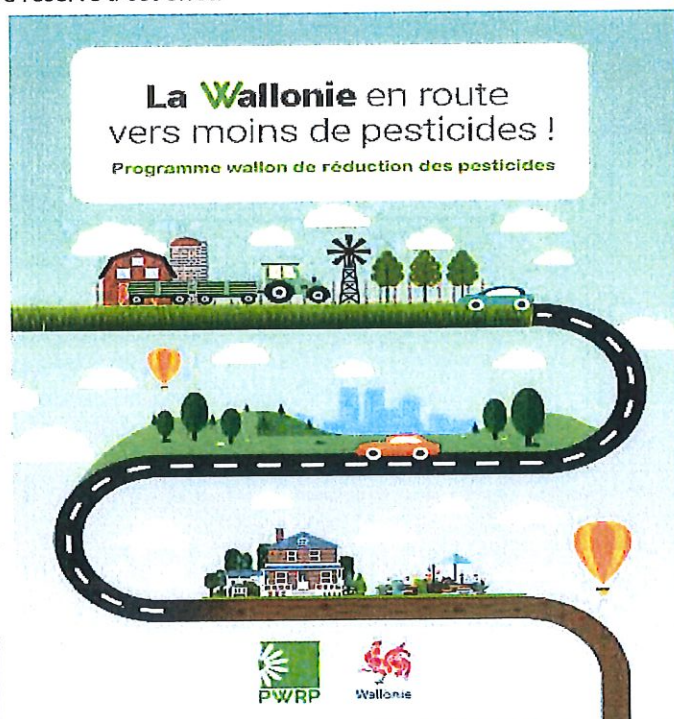
Tous les jours ouvrable de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Les lundis 17/01, 07/02, 21/02 et 07/03 de 18 h à 20 h (sur R.D.V. 24 h à l'avance)

Les samedis 05/02, 19/02, 05/03 et 19/03 de 9 h à 11 h 30

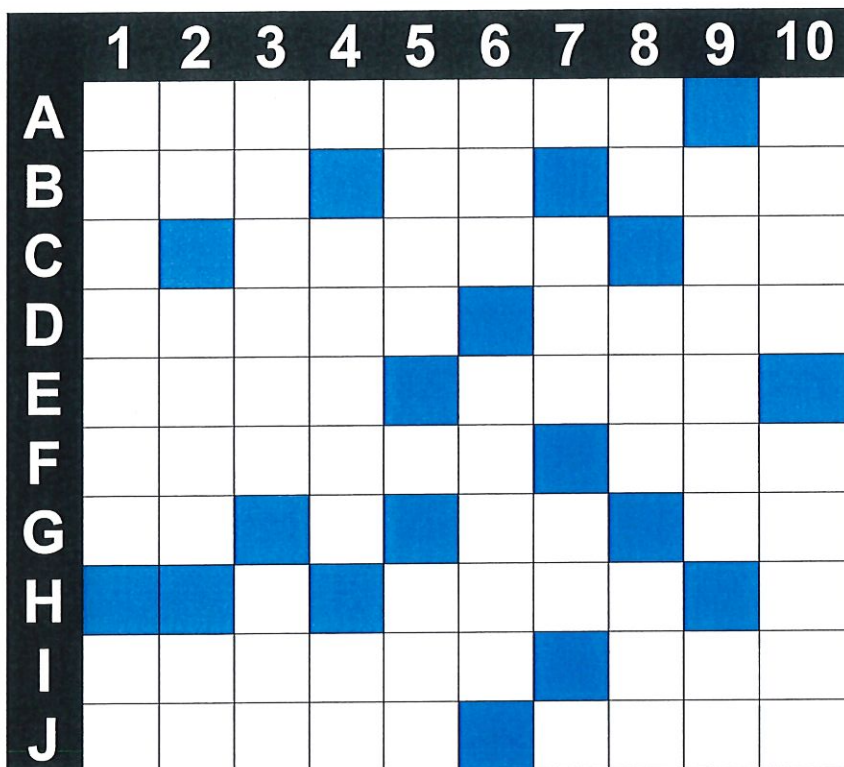
##### Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête publique :

Le lundi 21 mars 2022 à 16 h au service urbanisme – place Albert 1er 38



# MOTS CROISES FROIDCHAPELLOIS

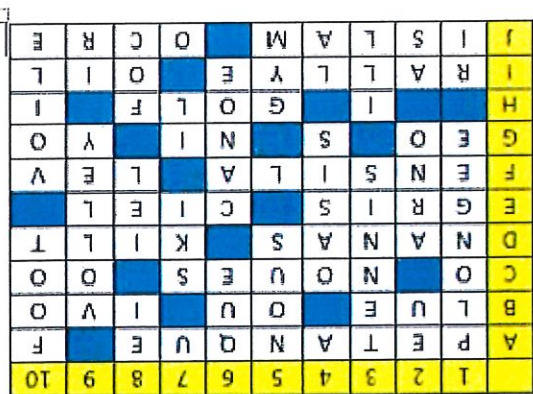
(Proposés par [alainjauquet@hotmail.com](mailto:alainjauquet@hotmail.com))



- A Sport à Boussu
- B Bouquinée - A quel endroit ? - Van Damme intime
- C Laces, attaches - Commune pyrénéenne
- D Nénettes - Jupe écossaise
- E Entre blanc et noir - Azur, cosmos
- F Mit en silo - Monnaie bulgare
- G Epreuve olympique - Négation - Moitié de yo-yo
- H Sport aux barrages
- I Sport mécanique froidchapellois - Huile anglaise
- J Religion - Roche d'argile

- 1 Sport aux barrages - Participe gai
- 2 Berné - Chanteur belge - Bat le roi
- 3 Sport "froidchapellois/boussutois" - Rivière alsacienne
- 4 Groupe musical ou boisson - Note ou article
- 5 ..., vous, ils - Sport à Froidchapelle
- 6 Pronom interrogatif - Sport aux barrages
- 7 Sport aux barrages : jet ou nautique - Pronom
- 8 Entreprise individuelle - Pronom neutre - Voile
- 9 Sport à Froidchapelle - Iridium symbolisé
- 10 Sport majoritaire de l'entité - Sport aux barrages

## Solution



## CAMPAGNE ACTION DAMIEN

Achetez ou vendez les marqueurs Action Damien pendant notre week-end de campagne les 28, 29 et 30 janvier 2022. Ou faites un don par virement sur le compte BE05000000007575. Et ensemble, démasquons la lèpre pour offrir un avenir serein aux personnes affectées par la maladie.

Comment acheter ou vendre des marqueurs (7 € par pochette de 4 marqueurs) ?

Benjamin MEERSSCHAERT se fera un plaisir de vous indiquer la marche à suivre à l'adresse [campagne@actiondamien.be](mailto:campagne@actiondamien.be) ou au 02/422 59 13.

action   
damien



## AGENDA

**Dimanche 23 janvier** : marche Adeps organisée par le Volley Club de Froidchapelle au départ du hall omnisports. Départs à partir de 7 h. 5-10-15-20 kms. Bar et petite restauration.

**Vendredi 4 février** : collecte de sang de 15 h 30 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle.

**Lundi 7 février** à 20 h : conseil communal à la salle des fêtes de Froidchapelle.

*Le dicton du mois : Pluie qui dure en janvier suffit pour toute l'année.*

Editeur responsable : Alain VANDROMME - bourgmestre - Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle



## Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...



Rue de la Station 83  
6440 FROIDCHAPELLE  
060/51.01.20 - 21 - 25 - 26 - 28

### Permanences sociales : lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

En vue de maintenir des mesures de prévention sanitaire dans le travail et dans les contacts avec ses usagers, les mesures suivantes sont notamment d'application :

- permanences assurées SUR RENDEZ-VOUS;
- port du masque obligatoire;
- une seule personne dans la salle d'attente et dans les bureaux;
- désinfection des mains et des bureaux.

### Aide financière aux personnes les plus vulnérables suite aux inondations de juillet 2021

Suite aux inondations catastrophiques qui ont touché la Wallonie en juillet 2021 un élan de solidarité très important a permis à la Croix Rouge de récolter une grande quantité de dons de la part du public en faveur des victimes. La Croix-Rouge a choisi de distribuer une partie de ces dons directement aux personnes sinistrées appartenant aux catégories les plus vulnérables de la population sous la forme d'un don unique, forfaitaire et exceptionnel de 650 € pour une personne isolée + 195 € par personnes supplémentaire dans le ménage.

Les personnes sinistrées, dont l'habitation a été endommagée par les inondations, peuvent se manifester auprès du C.P.A.S. qui récoltera les informations nécessaires permettant d'identifier les personnes éligibles à ce don. C'est-à-dire les personnes dont au moins une personne du ménage relève d'un des régimes suivants entre le 12 juillet et le 31 octobre 2021 :

- Bénéficiaire d'intervention majorée (BIM)
- Revenu d'intégration sociale, complément de revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (RIS ou ASE)
- Autre revenu régulier versé par le CPAS à titre d'aide sociale
- Aide aux personnes âgées (APA)
- Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- Allocation de remplacement de revenu pour personne handicapée (ARR)
- Médiation de dette par le CPAS ou un autre organisme agréé par la Région wallonne
- Règlement collectif de dette

### AIDES SOCIALES, PSYCHOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES EXCEPTIONNELLES

Les autorités supérieures (Etat fédéral et Région wallonne) nous ayant accordés des aides exceptionnelles afin d'aider la population à traverser la crise sanitaire, n'hésitez pas à faire appel à notre service social si vous avez subi une perte de revenus et que vous éprouvez des difficultés financières

Nous pouvons ainsi actuellement distribuer des colis alimentaires et des produits de première nécessité ainsi qu'intervenir pour des frais liés au bien-être psychologique.

Une subvention a également été attribuée en vue d'octroyer aux jeunes de moins de 25 ans et aux étudiants l'aide adaptée à leur situation afin qu'ils ne tombent pas dans une situation de pauvreté. Cette aide, en fonction de l'enquête sociale, peut être une aide ponctuelle ciblée ou une aide financière plus structurelle en fonction des besoins.



**Guidance énergétique** : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.26).

---

**Permanences allocations de chauffage** : examine les demandes d'allocations de chauffage ("fonds mazout")

Les permanences sont à nouveau assurées physiquement sur rendez-vous, mais il vous est toujours possible d'adresser vos documents par courrier ou par courriel à l'adresse [accueil@cpasfroidchappelle.be](mailto:accueil@cpasfroidchappelle.be).

Renseignements : 060/51.01.25. Attention que les demandes peuvent être introduites dans les 60 jours de la date de livraison.

Les prochains rendez-vous seront organisés les mardis 18 janvier, 1<sup>er</sup> février et 15 février.

Le fonds mazout fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.

Allocation de 210 € pour 1.500 litres maximum.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

**Echelonnez le paiement de votre facture de mazout ! Pourquoi pas ?** Savez-vous que vous pouvez payer votre consommation de mazout par tranches ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie ([www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be) > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS).

Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

---

**Permanences juridiques** : assurées sur rendez-vous, en principe le **dernier mardi de chaque mois entre 13 h et 15 h**, dans les locaux du CPAS de Froidchappelle, rue de la Station 83, par Maître **Elisabeth ROOBROECK**, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux, demandes d'avocat "pro deo"...

Prochaines permanences de premiers conseils juridiques : **mardis 25 janvier et 22 février**.

---

**Permanences médiation de dettes** : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchappelle, en principe le premier lundi de chaque mois. **De 13 h à 15 h, sur rendez-vous**, et sur base d'un dossier préalable auprès du service social du CPAS.

Prochaine permanence médiation de dettes : **lundi 7 février**.

---

## Permanences des écrivains publics : sur rendez-vous (060/51.01.20 ou 060/51.01.25)

Ils vous aident à comprendre et rédige avec vous :

- *Les documents administratifs, juridiques, fiscaux ou autres ;*
- *Les courriers personnels ;*
- *Les documents, curriculum vitae, lettres ;*
- *Les réécritures et corrections de vos rapports, travaux de fin d'études (orthographe, tournures de phrases, syntaxe, accords, ...);*
- *Les récits de vie ;*
- *Les démarches citoyennes individuelles ou collectives (pétitions, médiations) ;*

« *J'écris pour vous avec vous* ». Une invitation à l'adresse de tous ceux qui pour des raisons variables sont brouillés avec l'écrit. D'après des études récentes, ils seraient nombreux : entre 10 et 15 % de la population, dans la Botte du Hainaut comme dans le reste de la Belgique. Depuis quelques années, on voit fleurir des *permanences d'Ecrivains Publics* un peu partout : dans les CPAS, les administrations communales, les bibliothèques, les prisons, les homes pour personnes âgées...Et nombreux sont ceux qui, une fois le premier pas franchi, poussent la porte pour y trouver une aide ponctuelle ou régulière. Des documents administratifs ou juridiques difficiles à comprendre, des formulaires à remplir, un dossier à remplir, une lettre à écrire, les demandes sont multiples, les besoins bien plus grands qu'on ne l'imagine.

Le service est entièrement **gratuit** et **confidentiel**.

Pour prendre rendez-vous et pour plus de renseignements téléphoner au CPAS : 060/51 01 20 ou 060/51 01 25.

---

## Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièces de théâtre, concerts, spectacles...) conventionnées « article 27 » et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

---

**Guidance énergétique** : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.26).

Elodie VERBRUGGEN, Présidente

---

CPAS de FROIDCHAPELLE - rue de la Station 83 - 6440 FROIDCHAPELLE - [geoffrey.borgniet@cpasfroidchapelle.be](mailto:geoffrey.borgniet@cpasfroidchapelle.be)  
Tél. service social : 060/51.01.20-21-26 ou 28 - fax : 060/51.24.97 - compte bancaire Belfius BE66 0910 0096 1743